



Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2021

Loomis et la Confédération des buralistes signent un partenariat exclusif pour déployer des DAB dans les bureaux de tabac

Ce partenariat s'inscrit dans le mouvement de transformation opéré depuis 4 ans par les buralistes, qui intègrent de plus en plus de services dans une logique de commerce d'utilité locale. En ayant désormais la possibilité d'installer un distributeur de billets, ils deviennent des points d'accès au retrait d'espèces et renforcent leur rôle de proximité dans les territoires.

Signé le 16 octobre sur le salon Losangexpo par Philippe Coy, Président de la Confédération nationale des buralistes, et Michel Tresch, Président de Loomis France, le partenariat va permettre aux buralistes qui le souhaitent d'étendre les services de proximité offerts à leurs clients. Basée sur l'offre Loomis Cash 24/7 en marque blanche, ils bénéficieront d'une solution de DAB dédiée qui portera très bientôt la marque des buralistes. Loomis en sera l'opérateur et fournira l'ensemble des services permettant d'assurer son fonctionnement (approvisionnement, monitoring, maintenance, ...).

Pour Philippe Coy, « *La transformation de la profession est un atout pour la revitalisation et la dynamique économique et sociale des territoires. Le retrait d'espèces fait partie des services indispensables, que le réseau peut porter en s'appuyant sur ses valeurs de lien social et de proximité. Ce partenariat avec Loomis démontre le rôle d'utilité locale que nous portons au quotidien pour répondre aux besoins des français.* »

Avec un réseau de 24 000 points de vente répartis sur tout le territoire français, les buralistes offrent un maillage unique avec une très grande disponibilité (ouverts en moyenne 12 heures par jour, 6 jours sur 7). Grâce à cette proximité et cet ancrage dans les territoires, la Confédération joue un rôle fondamental dans la vie des habitants et dans le développement des services dont ils ont besoin au quotidien.

Une première vague d'une vingtaine de déploiements de DAB va débuter dès le mois de novembre prochain, à l'issue de laquelle la solution Loomis sera proposée à l'ensemble du réseau.

« *Ce partenariat est une grande première et nous nous réjouissons de permettre à la Confédération des buralistes de proposer une solution clé en main à son réseau* », commente Michel Tresch, Président de Loomis France. « *Cette initiative majeure est une nouvelle illustration de l'engagement de Loomis pour soutenir le dynamisme économique des territoires grâce à l'accès aux espèces. En France, plus de la moitié des paiements sont fait en cash et la disponibilité des distributeurs doit rester service de proximité, en particulier dans les villages et les zones rurales.* »

A PROPOS DE LA CONFEDERATION DES BURALISTES

La Confédération des buralistes est l'unique organisation représentative des 24 000 buralistes, en France. Elle émane de 114 Fédérations départementales, toutes présidées par des buralistes en activité. Elle assure la promotion du réseau des buralistes et la défense des intérêts de la profession, en s'inscrivant dans une dynamique d'accompagnement, au service de la transformation du métier et au cœur des territoires.

<https://buralistes.fr>

Contact presse

Erwan Garcia Recio

06 34 67 68 05

e.garciarecio@buralistes.fr

À PROPOS DE LOOMIS

Loomis France, société présidée par Michel Tresch, est un opérateur de sécurité fiduciaire, filiale du Groupe Loomis (400 agences réparties dans 23 pays ; 64 implantations en France ; 25 000 collaborateurs partout dans le monde dont 3600 en France). Ses deux domaines d'expertise sont :

- Le transport, le traitement et la gestion de fonds (139 milliards d'euros de billets chaque année) et d'objets de valeur, auprès de clients des secteurs de la banque, du retail et de l'administration.
- La distribution et la collecte d'espèces, via des distributeurs automatiques de billets et des automates de collecte physiques à destination des collectivités, des banques et des commerçants et une application pour smartphone qui permet de retirer de l'argent chez un commerçant.

Plus d'information sur : <https://www.loomis.fr>

Contact presse

QUATRIEME JOUR

Antoine Billon

01 42 23 44 51

abillon@quatriemejour.fr